

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4893

objet :	Programme européen Urbact - Renouvellement urbain des quartiers sociaux - Participation à un réseau animé par la ville polonaise de Poznan - Participation financière
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen Urbact, la Communauté urbaine est le chef de file d'un réseau sur le renouvellement urbain appelé Regenera. Pour mémoire, Regenera est un réseau d'échanges entre grandes villes sur le thème du renouvellement urbain des quartiers sociaux.

Urbact regroupe 170 villes au niveau européen et joue un rôle d'échanges d'expériences, il est actuellement géré par l'État français.

Comme toutes les initiatives européennes, Urbact s'est ouvert aux villes des 10 nouveaux états membres.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a été sollicitée pour participer à un réseau animé par la ville polonaise de Poznan qui propose de créer un réseau d'échanges sur la gestion des grands ensembles. Cette forme architecturale est très présente dans les nouveaux pays européens et la question de la gestion de l'évolution créée par la privatisation partielle ou totale de ces ensembles est un thème dominant de ces villes.

Les villes membres du réseau management & renewal of large housing estates, outre Poznan, sont : Prague (République Tchèque), Budapest, (Hongrie), Sopot (Pologne), Brno (République Tchèque), Olstzyn (Pologne), Duisburg (Allemagne), Dunaujvaros (Hongrie), Varsovie (Pologne), Brindisi (Italie), Dunaujvaros (Hongrie), Poltechnico de Milan (Italie), Rada Architektow Europyt (Belgique) et la Bank Rzwoju Rady Europy.

La Communauté urbaine est sollicitée sur ce thème, à la fois pour son expérience d'intervention sur les grands ensembles publics ou privés depuis de longues années, mais aussi comme chef de file du réseau Regenera dont une partie des thèmes pourrait être commune.

Sa participation consisterait principalement à échanger lors de séminaires de travail avec les villes. Des premières rencontres on déjà eu lieu à Duisburg et à Milan.

Pour l'agglomération lyonnaise, il est proposé que le site de Rillieux la Pape serve de référent sur ce sujet. Le réseau de villes serait accueilli à Lyon en mai 2007.

La contribution au réseau est de 10 000 € TTC à payer en 2007 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la participation de la Communauté urbaine au réseau d'échanges animé par la ville de Poznan (Pologne) sur le thème de la gestion des grands ensembles,

b) - le versement de la participation financière de 10 000 € à la ville de Poznan, chef de file du réseau.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions y afférentes.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 340 - opération 0923.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,